

# Le mois de l'Europe



La lettre mensuelle d'information de la Représentation de la Basse-Normandie auprès de l'Union européenne

## SOMMAIRE

<b>Informations générales</b> .....	2
Suite de l'Edito .....	2
Les premiers pas de la double présidence de l'Union européenne .....	2
Les priorités de la présidence espagnole .....	3
Les membres de la Commission Barroso II auditionnés par le Parlement européen.....	3
Nomination des nouveaux membres du Comité des Régions.....	4
<b>Compétitivité, Recherche et Innovation</b> .....	4
Première expérience pour le Conseil régional de montage d'un projet PCRD .....	4
Audition de la nouvelle Commissaire désignée à la Recherche ... et à l'Innovation .....	5
<b>Agriculture et Développement rural</b> .....	5
Création d'un logo européen pour l'agriculture biologique.....	5
L'audition de Dacian Cioloș, Commissaire désigné pour l'agriculture et le développement rural.....	6
<b>Energie/Environnement</b> .....	7
Communication de la Commission sur la biodiversité .....	7
Retour sur le Sommet de Copenhague .....	7
Création d'un nouveau poste de Commissaire européen pour le climat .....	8
Energie renouvelable et efficacité énergétique: le mécanisme ELENA.....	8
<b>Politique régionale</b> .....	9
L'audition de Johannes Hahn, commissaire désigné pour la politique régionale .....	9
<b>L'Europe en région</b> .....	9
La Basse-Normandie, 1 <sup>ère</sup> région française pour la consommation des crédits européens .....	9

## Le mois de l'Europe n°33

Janvier 2010

Edito



**Bonne année 2010 !**

L'année 2010 qui commence sera une année riche en évolutions sur le plan européen : mise en place de la nouvelle architecture institutionnelle de l'UE liée au Traité de Lisbonne (Président stable du Conseil européen, Haute Représentante à la politique étrangère), entrée en fonction de la nouvelle Commission « Barroso II » (l'actuelle Commission, dont le mandat s'est officiellement terminé le 31 octobre 2009, fonctionne depuis ce jour en mode de « gestion des affaires courantes »), rôle renforcé du Parlement européen dans l'élaboration de la législation européenne (grâce à l'extension de la procédure de codécision prévue par le Traité de Lisbonne) dans des domaines touchant de près la région Basse-Normandie (politique agricole commune, politique commune de la pêche, politique de cohésion)...

## Agenda

3 février, Bruxelles : Info Day du programme Intelligent Energy Europe (IEE)

3-4 février, Bruxelles : conférence du réseau des régions sans OGM, avec la participation de Frédérique Heurquier, Vice-présidente du Conseil Régional

9 février, Bruxelles : journée d'information sur la Facilité Eau et présentation par Jean-Claude Magalhaes, adjoint au maire de Cherbourg, du projet de coopération avec la communauté rurale de Coubalan (Sénégal)

22-26 mars, Bruxelles : semaine européenne des énergies renouvelables

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

## Informations générales

### Suite de l'Edito

Surtout, cette année verra la publication des premières propositions officielles de la nouvelle Commission sur le futur budget de l'Union européenne après 2013. Ainsi, un document de la Commission sur la révision du budget est attendu pour l'été prochain. Si les négociations financières en tant que telles entre la Commission, les Etats membres et le Parlement européen ne commenceront que l'an prochain, ces premières propositions devront néanmoins être examinées avec beaucoup d'attention, car elles marqueront le point de départ du débat sur l'évolution des politiques de l'Union et de leur poids budgétaire respectif. Dans la ligne de mire, deux politiques représentant à elles seules plus de 80% du budget de l'UE : la politique agricole commune et la politique de cohésion.

Apparemment, la mobilisation fin 2009, notamment du côté des collectivités locales, a payé : la Commission s'est officiellement démarquée d'un document pourtant rédigé en 2009 par ses services, et qui prônait la diminution des crédits de la PAC et des crédits des fonds structurels (pour les régions éligibles à l'actuel objectif de compétitivité et d'emploi). Mieux, le Commissaire désigné à l'agriculture et au développement rural, le Roumain Dacian Cioloș, a affirmé lors de son audition mi-janvier au Parlement européen que la PAC devait « continuer à être l'un des piliers de la construction européenne ». Quand à l'Autrichien Johannes Hahn, Commissaire désigné à la politique régionale, il s'est dit clairement partisan d'une politique de cohésion qui bénéficie à l'ensemble des régions européennes...

Le Mois de l'Europe vous souhaite à tous une excellente année 2010 !

### Les premiers pas de la double présidence de l'Union européenne



Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne le 1er décembre 2009, la double présidence de l'UE voit le jour. Depuis le 1er janvier 2010, l'Espagne est en effet à la tête du **Conseil de l'Union européenne** pour une durée de six mois, Herman Van Rompuy est quant

à lui **président stable du Conseil européen**, poste créé par le nouveau traité.

L'Espagne doit ainsi gérer la transition vers la nouvelle structure institutionnelle de l'UE. Des questions se posent encore quant à la délimitation des compétences pour chacune des institutions.

La présidence espagnole compte également accélérer les négociations concernant la mise en place du **Service européen pour l'action extérieure**, autre innovation institutionnelle liée au Traité de Lisbonne. Ce service sera en charge d'assister la Haute représentante pour les affaires étrangères, Catherine Ashton.

#### **Le Conseil européen, nouvelle institution de l'UE**

*Le Conseil européen est, depuis 1974, le sommet au cours duquel les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres de l'UE se réunissent afin de fournir « l'impulsion nécessaire au développement de l'UE ». Le Conseil européen a pour rôle la définition des grandes orientations politiques dans les domaines d'activité de l'UE. Le Conseil européen se réunit en général quatre fois par an.*

*Avant l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le Conseil européen était présidé par le chef d'Etat ou du gouvernement de l'Etat membre qui assurait la présidence de l'UE, qui changeait donc tous les six mois.*

*Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le Conseil européen devient une institution de l'UE à part entière, avec un président stable (**mandat de deux ans et demi renouvelable une fois**). Le Traité de Lisbonne prévoit la convocation du Conseil européen deux fois par semestre. Herman Van Rompuy, jusqu'alors Premier ministre de Belgique, a été désigné 1er président stable du Conseil européen. En tant que tel, il a déjà pris l'initiative de convoquer à Bruxelles le 11 février prochain une réunion informelle des chefs d'Etat et de gouvernement, consacrée aux stratégies de sortie de crise.*

*Le Conseil de l'UE (ou Conseil des ministres de l'UE) est quant à lui composé d'un ministre de chaque Etat membre. Il reste présidé par le pays qui exerce la présidence tournante (l'Espagne du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010). Il existe neuf configurations du Conseil de l'UE, dans lesquelles siègent les ministres concernés :*

- Affaires générales et relations extérieures,
- Affaires économiques et financières (Ecofin),
- Justice et Affaires intérieures (JAI),

- *Emploi, politique sociale, santé et consommateurs,*
- *Compétitivité,*
- *Transports, télécommunications et énergie,*
- *Agriculture et pêche,*
- *Environnement,*
- *Éducation, jeunesse et culture.*

*La participation des ministres aux réunions dépend du sujet à l'ordre du jour. Ainsi, par exemple, une réunion dont le sujet aborde des questions environnementales regroupera les ministres de l'environnement de chaque Etat membre en Conseil « Environnement ».*

*En raison de la nature du Conseil « Affaires générales et relations extérieures », qui gère les relations extérieures, celui-ci est désormais présidé par la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Catherine Ashton.*

## Les priorités de la présidence espagnole



L'Espagne est le premier Etat membre à exercer la présidence tournante de l'UE depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

La première priorité de la présidence espagnole est la relance de l'économie et la création d'emplois, afin de faire face au taux de chômage qui s'est fortement accru depuis le début de la crise économique. La future stratégie UE 2020, qui sera l'objet, en mars, d'un débat, mené par les ministres des Finances des Etats membres, aura bien entendu un rôle majeur à jouer dans cet objectif.

Sur le plan institutionnel, l'Espagne devra œuvrer à la mise en place du Service européen pour l'action extérieure et faire aboutir le processus juridique qui permettra de pourvoir les sièges supplémentaires de députés européens prévus par le Traité de Lisbonne.

La citoyenneté européenne représente également l'une des priorités de la nouvelle présidence, avec une attention particulière portée à la lutte contre la violence contre les femmes. Le Traité de Lisbonne renforce en effet la démocratie participative en autorisant les initiatives populaires. Un nouvel instrument, intitulé « Initiative citoyenne européenne », permet à des citoyens européens, au nombre d'un million au moins, d'appeler directement la Commission européenne à soumettre une proposition législative. Pour Diego

Lopez Garrido, secrétaire d'Etat espagnol pour l'UE, la mise en œuvre de l'Initiative citoyenne européenne est l'une des priorités de la présidence espagnole de l'UE.

La présidence espagnole a annoncé qu'elle souhaitait faire de l'avancée du débat sur l'avenir de la PAC une priorité majeure. La Commission devrait proposer dans les prochains mois une communication sur la réforme du budget communautaire. Or, la PAC est la politique communautaire la plus importante sur le plan budgétaire. L'Espagne considère que la PAC offre une véritable « valeur ajoutée » européenne et qu'elle doit être maintenue à ce titre. Le Commissaire désigné à l'agriculture, Dacian Cioloș, a d'ailleurs annoncé lors de son audition qu'il organiserait une consultation sur l'avenir de la PAC d'ici la fin de l'année. L'Espagne estime que les espaces ruraux sont des moteurs de croissance mais qu'ils doivent être dynamisés par l'innovation. La présidence espagnole souhaite que les produits agroalimentaires européens s'exportent davantage et qu'ils puissent bénéficier, sur le marché communautaire, du respect d'une concurrence loyale par les produits en provenance des pays tiers.

### → Plus d'informations :

➤ [Programme de la présidence espagnole \(anglais\)](#)

## Les membres de la Commission Barroso II auditionnés par le Parlement européen



Les futurs Commissaires désignés pour faire partie de la nouvelle Commission dite « Barroso II » ont été auditionnés individuellement la semaine du lundi 11 au vendredi 15 janvier 2010. Roumania Jeleva, la Commissaire proposée par la Bulgarie pour le portefeuille Coopération internationale et aide humanitaire, dont les connaissances sur les dossiers de son portefeuille ont été jugées insuffisantes par les députés, a été évincée. La Commissaire bulgare qui remplace Mme Jeleva est Kristalina Georgieva, vice-présidente de la Banque mondiale.

L'entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne (l'actuelle est en mode « gestion des affaires courantes » depuis le terme officiel de son mandat le 31 octobre 2009) est donc encore retardée de quelques jours.

### **Comment les auditions des Commissaires se déroulent-elles ?**

Les Commissaires, désignés par les Etats membres d'un commun accord avec le président de la Commission (José Manuel Barroso), sont chacun en charge d'un portefeuille respectif. Il y a un Commissaire par Etat membre. Toutefois, avant de pouvoir entrer en fonction, les Commissaires sont auditionnés par le Parlement. La procédure des auditions des Commissaires est inscrite dans le règlement intérieur du Parlement, qui en définit le calendrier. Les auditions sont organisées de façon précise :

- La première étape consiste en un questionnaire écrit préparé par le Parlement et envoyé aux Commissaires désignés, dont les réponses sont ensuite analysées par les commissions parlementaires compétentes.

- La seconde étape consiste en une audition de chaque Commissaire désigné devant la ou les commission(s) parlementaire(s) compétente(s), en fonction du portefeuille de chaque Commissaire. L'audition d'un Commissaire est publique et peut durer jusqu'à trois heures. Les Commissaires sont évalués sur leur compétence, leur capacité à gérer le portefeuille qui leur a été confié, leur engagement européen et leur indépendance personnelle.

- Ensuite, les commissions parlementaires se réunissent à huis clos pour évaluer les Commissaires. Si les Parlementaires estiment que le Commissaire auditionné n'est pas capable de remplir ses fonctions, il est évincé et le Président de la Commission qui doit en proposer un autre.

- Enfin, le Parlement européen vote l'approbation - ou non - de l'ensemble du collège de la nouvelle Commission.

Le vote du Parlement européen sur l'ensemble de la nouvelle Commission aura lieu le 9 février prochain. L'entrée en fonction de la nouvelle Commission est prévue pour le 10 février.

Voir plus loin dans la lettre pour plus d'informations sur l'audition de trois nouveaux Commissaires (Recherche et Innovation, Agriculture et Développement rural, Politique régionale).

### **Nomination des nouveaux membres du Comité des Régions**

Le Conseil de l'UE a adopté la décision de nomination des membres du Comité des Régions

le 22 décembre dernier. Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le mandat des membres du Comité des Régions passe de quatre à cinq ans. Il court donc du 26 janvier 2010 au 15 janvier 2015.

UNION EUROPÉENNE



### **Comité des Régions**

La délégation française est composée de 24 membres titulaires (représentant les conseils régionaux et généraux ainsi que les villes) et d'autant de suppléants. Elle sera recomposée partiellement pour tenir compte du résultat des élections régionales des 14 et 21 mars prochains.

*Le Comité des Régions est l'organe consultatif qui fait entendre la voix des collectivités locales dans l'élaboration des politiques et de la législation communautaires.*

*Les traités imposent à la Commission, au Parlement et au Conseil de consulter le Comité des Régions pour toute nouvelle proposition touchant l'échelon régional ou local. Le Comité des Régions a également un pouvoir d'auto-saisine s'il estime qu'une politique ou une proposition législative aura un impact sur les intérêts des autorités locales.*

*Le Comité des Régions est présidé par M. Luc Van den Brande (l'Ancien président de la Région flamande), élu président le 6 février 2008. Son 1<sup>er</sup> Vice-président est Michel Delebarre, Député-maire de Dunkerque.*

### **→ Plus d'informations :**

- [Site du Comité des Régions, présentation de la délégation française](#)
- [Site du Comité des Régions, présentation des membres de la délégation française](#)

## **Compétitivité, Recherche et Innovation**

### **Première expérience pour le Conseil régional de montage d'un projet PCRD**

### **Le programme Régions de la Connaissance**

*Alors que le PCRD s'adresse principalement aux organisations de recherche, aux chercheurs individuels et aux entreprises, un programme du volet « Capacités » concerne spécifiquement les Régions et les agences régionales de l'innovation : Régions de la Connaissance. Ce programme ne finance pas des projets de recherche mais des activités visant à soutenir le*

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

développement de clusters régionaux dans des secteurs stratégiques pour l'Europe, de manière à ce que la recherche dans ces domaines bénéficie davantage au développement régional à court et moyen terme. Le programme Régions de la Connaissance finance les activités permettant d'élaborer, à partir d'un travail d'état des lieux et d'analyse, un « plan d'action conjoint » identifiant des pistes d'actions futures et des opportunités de financements. Pour déposer un projet, il faut former un consortium d'au moins trois clusters régionaux issus de trois pays différents. Le cluster est défini comme le regroupement au minimum d'une autorité régionale, d'une entité de recherche et d'une entreprise.

Le dernier appel à propositions ouvert dans le cadre du programme Régions de la Connaissance avait pour thème « l'économie liée à la santé ». La Région y a vu une opportunité à saisir pour internationaliser et valoriser davantage nos ressources dans le domaine de l'imagerie médicale. Avec l'appui du bureau de Bruxelles, la Direction déléguée à la Recherche et à l'Innovation du Conseil régional a donc fait l'expérience concrète du montage d'un projet PCRD, en lien avec plusieurs partenaires européens.

Avec le CHU de Caen et CYCLOPHARMA, le Conseil régional a intégré le consortium EU-JAIIID consacré au diagnostic in-vitro et in-vivo. Coordonné par le parc scientifique de Barcelone, ce consortium rassemble les régions suivantes : le Sud-Ouest de l'Angleterre, la région de Berlin, la Lombardie, la région d'Athènes et la région de Donbass (Ukraine).

Le projet a été déposé à la Commission européenne le 14 janvier, date de clôture de l'appel à propositions.

Les résultats de la sélection sont attendus pour mi-avril. Même si les chances d'être retenus sont statistiquement minces au vu de la forte concurrence sur ce programme, l'expérience du montage de projet n'en restera pas moins positive !

#### → Plus d'informations :

Le prochain appel Régions de la Connaissance portera sur le thème des transports

➤ [Site de la DG Recherche](#)

## Audition de la nouvelle Commissaire désignée à la Recherche ... et à l'Innovation



Maire Geoghegan-Quinn, la Commissaire irlandaise désignée pour la recherche, l'innovation et la science, s'est engagée à mettre ces trois concepts «au cœur de la politique européenne» lors de son audition par le Parlement européen le 13 janvier. S'adressant avec confiance à la commission parlementaire ITRE (Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie), la nouvelle Commissaire désignée a déclaré que l'Union européenne devait devenir une Union de l'innovation. Mme Geoghegan-Quinn souhaite concentrer ses actions sur trois grands points: achever la création de l'Espace européen de la recherche (EER), relever les grands défis de nos sociétés (changement climatique, vieillissement de la population, etc.), et créer une culture de la recherche et de l'innovation.

Maire Geoghegan-Quinn a souligné également l'importance d'intégrer davantage de PME aux programmes de recherche de l'UE (notamment grâce à une plus grande implication de la Banque européenne d'investissement) et de renforcer les synergies entre les différents fonds de l'UE tout en améliorant la coordination entre politique de cohésion et politique de recherche et d'innovation. Mme Geoghegan-Quinn sera la première Commissaire à la recherche à voir le concept d'innovation s'ajouter à l'intitulé de son portefeuille. A ce titre, elle entend présider le groupe de Commissaires dont le portefeuille implique l'innovation, et s'est engagée à collaborer étroitement avec Michel Barnier, le Commissaire désigné au marché intérieur et aux services financiers, sur la protection des brevets et les droits de propriété intellectuelle.

#### → Plus d'informations :

➤ [Communiqué de presse du Parlement européen](#)

## Agriculture et Développement rural

### Création d'un logo européen pour l'agriculture biologique



Chaque citoyen européen avait jusqu'au 31 janvier pour

sélectionner le futur logo européen pour l'agriculture biologique. L'ancien logo pouvant visuellement porter à confusion avec d'autres signes de qualité comme les AOP, la Commission et le Parlement européen ont en effet décidé de le renouveler en impliquant les citoyens et les étudiants en écoles d'art et de design.

L'idée d'un nouveau logo avait été lancée par la Commission européenne en 2005 dans une proposition de règlement qui clarifiait les règles en matière d'agriculture biologique à la fois pour le consommateur et le producteur. Initialement prévue pour le 1er janvier 2009, la mise en place du nouveau logo a été reportée pour raisons techniques. La Commission a finalement annoncé la date du 1er juillet 2010 dans sa communication sur la politique de qualité des produits agricoles publiée le 28 mai 2009. Pour mémoire, la communication sur la qualité propose également une réforme des indications géographiques (cf. Le mois de l'Europe n°29) et devrait déboucher sur des propositions législatives dans le courant 2010, après examen de la communication par le Conseil et le Parlement.

Contrairement à l'ancien logo qui reposait sur le volontariat des producteurs, le nouveau logo devra être appliqué obligatoirement sur tous les produits issus de l'agriculture biologique à compter du **1er juillet 2010**. Identique dans toute l'Union, le nouveau logo permettra aux consommateurs de mieux reconnaître les produits « bio » quel que soit l'Etat membre dans lequel ils ont été produits, ce qui devrait permettre une meilleure circulation de ces produits. La Commission a également annoncé dans sa communication de mai 2009 qu'elle travaillerait avec les pays tiers pour une reconnaissance mutuelle des normes de production biologiques.

#### → Plus d'informations :

- [Site de la Commission Européenne](#)
- [Communication sur la politique de qualité](#)

## L'audition de Dacian Ciolos, Commissaire désigné pour l'agriculture et le développement rural



Le Roumain Dacian Ciolos est désigné au poste de Commissaire européen à l'agriculture et au développement rural. Il a été auditionné le vendredi 15 janvier

par la commission parlementaire de l'agriculture et du développement rural de l'UE.

M. Ciolos a estimé, lors de son audition, que la politique agricole et de développement rural doit continuer à être un pilier de la construction européenne. Il a affirmé vouloir travailler en étroite coopération avec le Parlement européen, dont le rôle dans le processus décisionnel sur la Politique Agricole Commune (PAC) est renforcé par le Traité de Lisbonne (instauration de la procédure de co-décision).

La première priorité de M. Ciolos pour son mandat concerne la réforme de la PAC. La PAC actuelle n'est en effet pas, selon lui, adaptée à la réalité de l'agriculture et de l'espace rural de l'UE. Dans ce cadre, Dacian Ciolos a insisté sur trois axes :

- tout d'abord, le maintien et une meilleure **mise en valeur d'une agriculture durable** dans l'UE, ce qui implique la poursuite des paiements directs découplés aux agriculteurs ;
- ensuite, **l'orientation renforcée de la production agricole vers le marché**, tout en assurant, par le biais de divers mécanismes, la stabilité du revenu des agriculteurs en situation de crise. La volatilité des marchés est en effet un risque qui ne doit pas être négligé. Ainsi des « filets de sécurité » suffisamment efficaces devront être mis en place pour garantir un revenu décent aux agriculteurs ;
- enfin, le **renforcement de la politique de développement rural**, qui devra intégrer les nouveaux enjeux liés au changement climatique.

M. Ciolos compte lancer dans les prochaines semaines une consultation publique sur l'avenir de la PAC après 2013. Il souhaite également poursuivre la simplification de la PAC, en particulier la réduction des charges administratives relatives à la gestion des paiements directs et du développement rural. M. Ciolos prévoit aussi des propositions réglementaires dans les domaines de la promotion, de l'étiquetage, et des signes de qualité pour les produits agricoles. L'évolution de la situation du secteur laitier sera également suivie de près par le nouveau Commissaire.

## Energie/Environnement

### Communication de la Commission sur la biodiversité



Alors que l'ONU a déclaré 2010 année internationale de la biodiversité, la Commission européenne a publié le 19 janvier une communication sur le sujet. Son objectif est de proposer de nouvelles perspectives pour lutter contre la perte de biodiversité après 2010.

En 2001, l'Union européenne s'était fixé comme objectif « d'enrayer la diminution de la biodiversité dans l'UE à l'horizon 2010 ». Malgré des efforts accrus à travers des programmes de financement comme Life+ et un plan d'action pour la biodiversité adopté en 2006, la situation a continué à se détériorer. Seuls 17% des habitats vulnérables et des espèces menacées sont dans un état de conservation favorable. Pourtant, la conservation de la biodiversité et des écosystèmes est essentielle, tant pour leur valeur intrinsèque que pour les services qu'ils peuvent rendre (ex : protection contre les inondations, stockage de CO<sub>2</sub>).

En mars 2009, le Conseil a souligné la nécessité de doter l'Union de nouvelles perspectives pour lutter contre la perte de biodiversité après 2010. Une consultation des différents acteurs concernés fut alors menée et une conférence de haut niveau organisée à Athènes, en avril, a réitéré la nécessité de fixer de nouveaux objectifs. La communication du 19 janvier reprend les résultats de la consultation et apporte des suggestions.

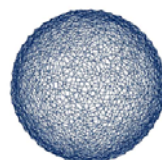
A travers cette communication, la Commission souhaite lancer une réflexion pour qu'un programme de travail soit établi jusqu'en 2050. Afin de concrétiser cette perspective, elle propose un objectif intermédiaire pour 2020 qui se décline en quatre options plus ou moins ambitieuses :

- Réduire de manière significative la perte de biodiversité et de services éco systémiques d'ici 2020
- Enrayer la perte de biodiversité et de service éco systémiques d'ici 2020
- Enrayer la perte de biodiversité et de service éco systémiques d'ici 2020 et assurer leur rétablissement dans la mesure du possible
- Enrayer la perte de biodiversité et de service éco systémiques d'ici 2020,

assurer leur rétablissement dans la mesure du possible et renforcer l'engagement de l'UE dans la prévention de la perte de biodiversité au-delà de ses frontières.

La Commission continuera à consulter les différentes parties prenantes en 2010. Le Parlement et le Conseil doivent maintenant se prononcer sur le texte. Cette communication permet également à l'UE de mieux définir ses objectifs avant les négociations internationales d'octobre 2010 (Conférence des parties à la convention sur la diversité biologique) qui auront pour mission d'évaluer la réalisation de l'objectif 2010 à l'échelle mondiale et de définir une nouvelle stratégie.

### Retour sur le Sommet de Copenhague



COP15  
COPENHAGEN  
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE 2009

Conformément à ce que laissent prévoir les réunions préparatoires, le sommet de Copenhague sur le climat ne s'est pas conclu par un accord juridiquement contraignant. L'Union européenne qui souhaitait s'afficher comme un leader

dans la lutte contre le changement climatique n'a pas réussi à imposer ses vues et s'est trouvé écartée de la rédaction du compromis final. Ce texte a été rédigé par les Etats-Unis, la Chine, le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud. Il est important de noter que bien qu'il soit nommé « accord », il n'en est pas un puisque le texte final de la conférence des parties se contente de « prendre acte » de ce document, quelques Etats ayant refusé de s'y rallier. L'une des raisons de l'éviction des Européens est leur incapacité à parler d'une seule voix. De plus, le Danemark et notamment sa ministre de l'énergie, Connie Hedegaard, future Commissaire en charge du climat (voir article ci-dessous) a été vivement critiqué pour sa gestion de la conférence (manque de transparence, mauvaise préparation, maladresses).

Concrètement, « l'accord de Copenhague », fixe la limite tolérable du réchauffement climatique à 2°C mais il ne prévoit aucun objectif de réduction d'émissions pour y parvenir. Néanmoins, les pays signataires se sont engagés à communiquer leurs objectifs de réduction des émissions pour 2020 à l'ONU d'ici le 31 janvier 2010. On peut toutefois douter que les engagements qui seront pris par les Etats au 31 janvier soient suffisants pour respecter cette limite de 2°C. De plus, aucun mécanisme de contrôle n'est prévu. Les objectifs à

l'horizon 2050 ne sont pas mentionnés dans l'accord.

Réunis en Conseil le 20 janvier, les ministres de l'environnement des 27 Etats membres de l'Union ont réitéré leur engagement de réduire leurs émissions de 30% si les autres Etats prenaient des engagements comparables. Si ce n'est pas le cas, l'UE s'en tiendra à 20%. Les premiers chiffres annoncés par les pays tiers et publiés sur le [site des Nations Unies](#) sont peu ambitieux. Certains Etats comme le Japon conditionnent leur engagement à la mise en place d'un cadre international. La Commission européenne ne s'est pas encore exprimée sur ces chiffres. Il faudra probablement attendre les prochaines négociations internationales pour que les objectifs puissent être ajustés. Si les chiffres avancés n'étaient pas modifiés, le réchauffement climatique pourrait être de 3,5°C.

L'UE devrait indiquer dans les mois à venir si elle révisé ou non son système d'échanges et de mise aux enchères de quotas de CO2. Ce système prévoit que les entreprises européennes achètent des quotas d'émissions sauf si elles sont exposées à une forte concurrence internationale et que l'achat de ces quotas nuit gravement à leur compétitivité. A la lumière des premiers chiffres disponibles sur le site des Nations Unies, on peut penser que les industries américaines et chinoises devront fournir un moindre effort dans la lutte contre le changement climatique, comparé aux industries européennes, ce qui pourrait encourager la Commission européenne à maintenir l'allocation de nombreux quotas gratuits.

Le compromis trouvé à Copenhague a le mérite de reconnaître l'importance de la lutte contre la déforestation dans les pays en voie de développement et la nécessité de créer un mécanisme de soutien à ces pays. Le texte prévoit ainsi une aide de 30 milliards € pour la période 2010-2012 destiné non seulement à la lutte contre la déforestation mais aussi aux mesures d'adaptation ainsi qu'au développement et aux transferts de technologie. Cette aide devrait s'accroître après 2013, les pays développés s'étant engagés à mobiliser 100 milliards € par an d'ici 2020.

La prochaine conférence des Nations Unies sur le climat aura lieu à Cancun (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010. Elle devra réussir à donner une suite au protocole de Kyoto qui s'achèvera fin 2012.

### → [Plus d'informations :](#)

➤ [Communiqué de presse de la Commission](#)

## Création d'un nouveau poste de Commissaire européen pour le climat



José Manuel Barroso a décidé de créer dans sa nouvelle équipe un poste de Commissaire dédié au climat afin de souligner et d'accroître l'engagement européen dans la lutte contre le changement climatique. Ce poste sera confié à Connie Hedegaard, ministre danoise de l'énergie et du climat. Critiquée pour sa gestion du Sommet de Copenhague, Connie Hedegaard a néanmoins passé avec succès son audition devant le Parlement européen.

Elle a exposé devant les députés ses différentes priorités, à savoir :

- Renforcement de la compétitivité européenne et création d'emplois grâce aux technologies à faible émission de carbone
- Mise en œuvre des instruments prévus par le paquet énergie climat, notamment la mise aux enchères des quotas d'émission.
- Création d'un paquet « transport/climat » réglementant le transport routier et le transport maritime
- Mise en place d'un test climat obligatoire pour tous les projets d'infrastructures financés par l'Union européenne
- Insertion de la thématique du changement climatique dans la réforme de la politique agricole commune.

Connie Hedegaard devra réussir à définir son poste en se démarquant de ses collègues à l'environnement et à l'énergie : le slovène Janez Potočnik et l'allemand Günther H. Oettinger. Elle a indiqué aux eurodéputés qu'elle souhaitait agir de manière transversale et amener les Etats membres à parler d'une seule voix sur le climat. Mais le risque est qu'avec des compétences restreintes et mal définies, le poste de Commissaire au changement climatique ne reste qu'un effet d'annonce.

## Energie renouvelable et efficacité énergétique: le mécanisme ELENA



**ELENA – European Local ENergy Assistance**

La Commission européenne et la Banque

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B – 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

Européenne d'Investissement (BEI) viennent de mettre en place conjointement un mécanisme d'assistance technique, dénommé ELENA (European Local Energy Assistance) pour aider les autorités locales à mobiliser des fonds pour l'investissement dans les sources d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (Cf. Le Mois de l'Europe n°30). Ce mécanisme est financé par le programme IEE (Intelligent Energy Europe) et par la BEI.

ELENA soutient les projets – dont le coût est supérieur à 50 M€ - visant à promouvoir l'efficacité énergétique, les sources d'énergies renouvelables et le transport urbain.

L'assistance technique soutenue par le mécanisme ELENA peut être fournie à une autorité locale, régionale, un organisme public ou à un groupement d'organismes publics. Voici, en guise d'exemple, quelques projets d'investissement pouvant être soutenus par ELENA :

- L'efficacité énergétique dans les bâtiments publics
- Le développement de l'énergie solaire dans les bâtiments publics
- La modernisation de bâtiments publics et privés
- Le développement de bâtiments écologiquement durables
- Le développement de réseaux de chauffage et de refroidissement urbains éco-énergétiques
- Le développement de transports en commun « propres » et efficaces en matière énergétique

#### → Plus d'informations :

- [Site de la Banque Européenne d'Investissement - ELENA](#)
- [Brochure du mécanisme ELENA \(anglais\)](#)

## Politique régionale

### L'audition de Johannes Hahn, Commissaire désigné pour la politique régionale



L'Autrichien Johannes Hahn (présenté dans le Mois de l'Europe n°32) est désigné au poste de Commissaire à la politique régionale. Il a été auditionné le jeudi 14 janvier par la commission

parlementaire du développement régional du Parlement européen.

M. Hahn possède une expérience politique au niveau régional (il avait obtenu un siège au gouvernement régional de Vienne).

Lors de son audition, Johannes Hahn a défendu l'idée que les régions sont un « relais » important entre les activités des institutions de l'UE et la vie quotidienne des citoyens européens.

En matière de priorités politiques, M. Hahn souhaite faire de **l'élaboration de la politique de cohésion post 2013** sa première priorité. Il estime que **la future politique de cohésion, outil essentiel pour la compétitivité de l'UE, devra concerner la totalité des régions européennes.** En outre, la future politique de cohésion devra selon lui traduire de façon plus claire les principales orientations stratégiques de l'UE (que concrétisera la Stratégie « UE 2020 », que les Etats membres devraient adopter lors de la réunion du Conseil européen de mars prochain – cf. le Mois de l'Europe n°32). La simplicité, les résultats et l'efficacité devraient également constituer des maîtres-mots de la future politique de cohésion.

Le **renforcement de la transparence et l'amélioration du système de contrôle de la gestion des fonds structurels** feront également partie des priorités du nouveau Commissaire à la politique régionale.

M. Hahn s'est dit convaincu de l'importance du rôle des acteurs régionaux et locaux dans la gouvernance de la politique de cohésion, et dans la mise en œuvre des fonds structurels sur les territoires.

## L'Europe en région

### La Basse-Normandie, 1<sup>ère</sup> région française pour la consommation des crédits européens



Le 7 décembre dernier, la Basse-Normandie a été classée première région française en termes de consommation de crédits européens FEDER (classement établi par la DIACT). Alors que l'objectif de dépenses était de 10 millions d'euros au 31 décembre 2009, le partenariat Préfecture de

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B – 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

**région/Conseil régional de Basse-Normandie a permis de justifier la consommation de 21 millions d'euros. C'est la première fois que la Basse-Normandie arrive en tête de ce classement.**

Depuis juin 2008, la Région assure la gestion de 71,8 millions de FEDER (Fonds européen de développement régional), soit 40% des crédits octroyés à la Basse-Normandie. Si l'on ajoute les enveloppes FSE (Fonds social européen) et FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), elle a en charge un quart des aides allouées au territoire régional.

Dans ce contexte, la Région a constitué une équipe spécialisée dans la gestion des fonds européens afin de développer un service d'appui aux porteurs de projets bas-normands. Cette mission traduit notamment la prise de nouvelles responsabilités de la Région sur la gestion des crédits FEDER, éléments clefs dans la mise en œuvre des stratégies européennes en faveur de l'innovation et du développement durable.

### **Soutenir des projets exemplaires**

Cette gestion directe de crédits FEDER par la Région est une première. Il s'agit donc d'un pari réussi.

La grande majorité de ces crédits a été consacrée aux projets économiques des filières et entreprises bas-normandes ainsi qu'aux projets en faveur du développement durable. Sans oublier la cohésion territoriale et les technologies de l'information et de la communication, autres thématiques fortes soutenues par le FEDER en Basse-Normandie.

L'intervention de la Région dans la gestion des crédits européens a ainsi facilité le financement du développement de l'entreprise Tartefrais à Falaise, qui souhaite étendre sa gamme de produits en se positionnant sur les produits à base de pâte à choux. Afin de financer ses recherches et les investissements matériels nécessaires, une subvention de 500 000 euros de FEDER a été

accordée à l'entreprise. Ce projet devrait se traduire à terme par la création de 70 emplois.

Autre entreprise qui a bénéficié d'une aide du FEDER pour mener à bien son projet : la Société Coopérative Agricole d'Isigny Sainte-Mère, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits AOC normands, auxquels s'ajoutent d'autres produits de qualité supérieure, des labels rouges et des produits issus de l'agriculture biologique. Elle est aussi productrice de produits secs, plus particulièrement des laits infantiles et laits humains, activité qui requiert une très grande consommation de gaz.

Afin de réduire ses coûts d'énergie et ses émissions de CO<sub>2</sub>, l'entreprise a investi dans une chaudière à alimentation automatique de 15 MW de puissance, utilisant une énergie renouvelable économique, le bois, à la place du gaz. Le bois est issu de la forêt et de l'entretien des haies bocagères, des résidus des entreprises de transformation du bois, des déchetteries et des taillis. La coopérative a reçu environ 1,2 million d'euros de FEDER pour concrétiser ce projet qui contribue à la lutte contre le changement climatique.

### **Une mobilisation accrue en 2010**

L'adéquation entre les priorités régionales et européennes sur les thématiques d'innovation et de développement durable a donc permis la mobilisation simultanée de crédits régionaux et européens au service des acteurs bas-normands.

Ces chiffres ont été communiqués à la Commission européenne à l'occasion du comité de suivi européen du 7 décembre dernier. La Commission a marqué sa satisfaction sur la qualité du travail accompli par les acteurs en charge de la gestion des fonds européens en Basse-Normandie.

La réussite de la deuxième année de programmation nécessitera une mobilisation accrue des acteurs bas-normands pour renforcer la dynamique d'innovation soutenue par ces fonds européens.

## Appels à propositions

Cette liste n'est qu'une sélection d'appels sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.

Date limite de dépôt	Nom de l'appel à propositions	Infos
<i>Appels à venir</i>		
<i>Appels publiés</i>		
En fonction de chaque appel	<b>7<sup>ème</sup> PCRD – 51 appels à propositions</b>	<a href="#">lien</a>
Février (en fonction de chaque appel)	<b>Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie</b>	<a href="#">lien</a>
1 <sup>er</sup> avril	<b>Programme « Citoyenneté » - Jumelages de villes</b>	<a href="#">lien</a>
8 février 2010	<b>Initiative sur les médicaments innovants (IMI) - 2<sup>ème</sup> appel – Publication début novembre</b>	<a href="#">lien</a>
25 février 2010	<b>Acteurs non Etatiques et Autorités locales pour le Développement (ANE-AL)</b>	<a href="#">lien</a>
Février-avril 2010	<b>7<sup>ème</sup> PCRD – Axe « Idées » - troisième appel pour "Chercheurs confirmés"</b>	<a href="#">lien</a>
13 avril 2010	<b>7<sup>ème</sup> PCRD – Axe « TIC » (Coopération) – sixième appel à projets</b>	<a href="#">lien</a>
1 <sup>er</sup> mai 2010	<b>Programme « Culture » - Projets de coopération culturelle avec des pays tiers</b>	<a href="#">lien</a>
1 <sup>er</sup> juin et 1 <sup>er</sup> septembre 2010	<b>Programme « Jeunesse en action »</b>	<a href="#">lien</a>